

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
ARRETE DU MAIRE du 16 janvier 2019

Extrait du registre

Objet : Délégation de Fonctions à Monsieur GIMET Frédéric, Directeur Général des Services, afin de statuer sur les demandes d'inscription et les procédures de radiation sur la liste électorale

Nous, Maire de la Commune de BON-ENCONTRE,

Vu les articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-27 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 06 juillet 2017, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination de quatre adjoints,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de statuer sur les demandes d'inscriptions et les procédures de radiation sur la liste électorale,

ARRETONS

Article 1 – Une délégation de fonctions est donnée à Monsieur Frédéric GIMET, Directeur Général des Services, afin de statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les procédures de radiation de la liste électorale.

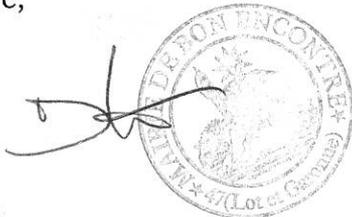
Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs
- notifié à l'intéressé

Fait à BON-ENCONTRE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le Maire,
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le, 24/01/19
Signature de l'intéressé :

